

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 février 2020

Nombre de membres afférents : 17
En exercice : 17 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 13/02/2020
Date d'affichage : 13/02/2020

L'an deux mil vingt et le dix- huit février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Christophe GRANGER- Laure ROZEL- PERRIN- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés : Muriel AUVERGNE (pouvoir donné à Michelle LUNEAU) - Jean- Christophe ADES

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2020-009: Avis sur le projet d'enquête publique pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Roussas.

Monsieur le Maire revient sur le projet, objet de l'enquête publique, relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu- dit « Chapus » de la Commune de Roussas et mené par la Société RES. Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans une démarche de développement des énergies renouvelables.

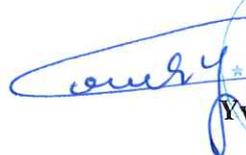
Ce projet de parc d'une puissance totale d'environ 16, 78 MWc sera composé de modules photovoltaïques sur une surface globale clôturée de 22,3 ha (version finale) dont une partie se situe en limite de la Commune d'Allan. Monsieur le Maire détaille le projet technique, spatiale et environnementale à l'aide des cartes fournies dans le dossier d'enquête publique et les autres informations dont il dispose afin que le Conseil Municipal puisse formuler un avis éclairé sur le projet.

Un débat s'instaure sur le côté vertueux de ce projet tendant à une production d'énergie renouvelable. Le dimensionnement interroge notamment son impact visuel environnemental compte tenu de son emprise. De plus, les surfaces nécessaires à la pose de panneaux photovoltaïques réduisent au seul pastoralisme la valorisation de ces terres agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne un avis partagé favorable** au projet, objet de la présente enquête publique dont le principal argument est le développement des énergies renouvelables nonobstant la perte de terres agricoles sur le territoire.

- POUR : 6
- CONTRE : 5
- ABSTENTION : 5


Yves COURBIS, Maire



